



## Infestation de punaise de lit qui se propage

-----  
Par Chris93

Bonjour,

J'habite dans une petite copropriété de maisons ouvrières mitoyennes.

L'un de nos copropriétaires, âgé de 87 ans, ayant des problèmes de santé, nous nous sommes proposés de l'aider un peu au quotidien. Et nous nous sommes rendus compte que son appartement était infesté du sol au plafond de plusieurs colonies de punaises de lit rendant le lieu quasi insalubre.

Avec son accord nous avons fait venir un spécialiste de désinsectisation qui nous a dit qu'il n'avait jamais vu une telle infestation en 15 ans de carrière et qu'il fallait vider complètement l'appartement (et fort probablement jeter un bon nombre d'affaires) pour avoir une chance de se débarrasser de ces nuisibles.

Nous avons en parallèle alerté son médecin qui, au vu de son état de santé, a déclenché une hospitalisation il y a environ un mois. Une assistante sociale s'occupe de lui pour le mettre soit sous tutelle, soit sous curatel, mais la procédure peut prendre jusqu'à un an. Elle a dans l'intervalle lancé une procédure de conservation des biens qui nous interdit tout accès à son appartement.

Au bout d'un mois d'absence de cette personne, les punaises ont commencé à migrer en quête de nouvelles sources de nourriture et ont déjà contaminé les 3 voisins mitoyens (en dessous et de chaque côté de l'appartement), ce n'est qu'une question de temps avant que tous les logements ne soient touchés.

L'assistante sociale a autorisé l'entreprise de désinsectisation à intervenir mais tant que l'appartement n'est pas vidé et nettoyé le professionnel nous a bien dit que ça ne servait strictement à rien.

Avons-nous des recours pour obliger les services sociaux et/ou le propriétaire à faire vider cet appartement pour qu'il soit traité?

Nous sommes désespérés.

Merci

-----  
Par AGeorges

Bonjour Chris,

Vous pouvez appeler le 0806 706 806. (numéro national)

L'idée serait de faire prendre un arrêté de péril par le maire pour obliger le propriétaire à agir sans délai.

-----  
Par Chris93

Merci pour votre réponse. Je vais les appeler.

Je croyais que les arrêtés de péril ne concernaient que la solidité d'un bâtiment.

-----  
Par AGeorges

Je croyais que les arrêtés de péril ne concernaient que la solidité d'un bâtiment.

Les punaises de lit sont un vrai péril. Quand il y en a partout, il faut virer vos meubles pour tout désinfecter, laver 3 fois tous ses vêtements ou les jeter, idem pour tous les tissus, draps, etc ... Vérifier les fissures des murs, le papier-peint décollé, etc etc. Votre spécialiste à raison. Traité tôt, ça va, sinon, c'est la catastrophe.

Les gens peuvent devenir fous à se gratter jusqu'au sang toutes les nuits. Ces bestioles sont même capables de grimper au plafond pour se laisser tomber sur le lit si vous avez décollé le lit du mur et protégé les pieds. Avez-vous déjà essayé de dormir en parka sous un plastique ?

Donc insistez auprès du maire, et allez le voir en délégation.

-----  
Par Chris93

oui c'est bien ce que nous a dit le spécialiste, il y en a dans tous les coins, tapisserie, lino, plancher, salle de bains... un enfer.